

## TARIFS DEFINITIFS 2022-2023

### ➤ Droits d'inscription/réinscription :

Non remboursables sauf en cas d'événement indépendant de la volonté des parents tels que :

- Mutation, incapacité, décès, perte d'emploi avant inscription définitive
- Refus d'inscription/réinscription à l'initiative du Groupe Arcades

### EXTERNE - DEMI-PENSIONNAIRE

MONTANT DES FRAIS	EXTERNE	DEMI-PENSIONNAIRE
Contribution des familles (tout trimestre commencé est dû) *	500,00 €	500,00 €
Cotisation Enseignement Catholique	53,00 €	53,00 €
Droits d'inscription (nouveaux élèves dans le Groupe ARCADES)	125,00 €	125,00 €
Droits de réinscription	79,00 €	79,00 €
Avance restauration **		70,00 €

\* Assurance Individuelle Accidents incluse

\*\* Avance qui sera déduite en début d'année scolaire

### RESTAURATION

➤ 6.00 € le repas

➤ pour les PAI = 2.55 € par repas pour la surveillance

Abattement de 5% sur la **contribution des familles** si 2 enfants inscrits dans le GROUPE ARCADES, et 7,5% si 3 enfants inscrits ou plus.

### APEL

Si vous faites le choix d'y adhérer (Adhésion possible sur l'imprimé « MODALITES DE REGLEMENT »), son montant de 25 € sera inclus dans la facture annuelle.